

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2019 s'est réuni le lundi 22 juillet 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, VALAY Laurence , CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, LABARDIN Philippe, GALDIN Nicole, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine

Pouvoirs : de LABARDIN Philippe à JACQUET Josette, de GALDIN Nicole à BENQUET Daniel, Maire, de CORREGES Jacqueline à VALAY Laurence, de HOSPITAL Michel à DE LAMARLIERE Sylvie, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne, de BRETAGNE Karine à SPECOGNA Marilyn.

E.10

Modification de l'emploi de charge(e) de mission développement tiers-lieu CESAme

Cette délibération vise à modifier la rédaction de la délibération n°2019C17 en date du 6 mai 2019 créant le poste de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3-1° ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction Publique, article 40,41 et 42 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n° 2019 C 17 en Conseil Municipal du 6 mai 2019 créant l'emploi de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 précitée, afin de clarifier les modalités de rémunération de l'emploi de chargé(e) de mission de développement tiers-lieu CESAme.

Il est bien rappelé que le protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations n'est pas applicable aux emplois contractuels.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Modifie** la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 ainsi qu'il suit :
- Précise** que fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du 1er ou 2ème grade de Catégorie A de la filière Administrative ; et sera modulée entre le 1^{er} échelon du 1er grade et le dernier échelon du 2ème grade de recrutement. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.
- Supprime** la mention « que les indices seront réactualisés automatiquement fonction de l'évolution réglementaire sans qu'il soit nécessaire d'en délibérer ».
- Précise** que les autres dispositions de la délibération n° 2019 C 17 du 6 mai 2019 restent inchangées.
- Propose** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2019 (chapitre 012),
- Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 23 juillet 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25 juillet 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25 juillet 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.